



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## lieux de mémoire

Question écrite n° 72456

### Texte de la question

Alertée par des associations de souvenir et de rapatriés, la presse a rendu compte de la profanation du cimetière des marins de Mers-el-Kébir (Algérie). Le saccage de près de 1 300 tombes apparaît avoir été méthodique et Le Figaro Magazine écrit : « tout a été ravagé comme si un cyclone était passé sur le cimetière ». Au moment où se prépare un traité d'amitié entre la France et l'Algérie, de tels faits ne peuvent être admis par la France. Face à cette situation, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants quelle a été la réaction du gouvernement français vis-à-vis du gouvernement algérien, quelles sont les mesures prises pour obtenir réparation de cette profanation et quand ce cimetière sera remis en état et une cérémonie réparatrice organisée.

### Texte de la réponse

Après l'accession à l'indépendance de l'Algérie, dans le souci de préserver les sépultures militaires françaises, il fut décidé de regrouper dans un grand cimetière national aménagé au Petit-Lac à Oran, les sépultures disséminées dans divers cimetières et de conserver celui de Mers-el-Kébir, car son entretien restait possible dans de bonnes conditions. En raison de détériorations régulières, toujours réparées, il a été envisagé à plusieurs reprises de transférer ce cimetière dans celui du Petit-Lac, mais cette hypothèse n'a jamais revêtu un caractère d'urgence. La situation est devenue préoccupante à partir de 1994, date à laquelle les personnels du ministère des anciens combattants ont été évacués en raison des événements survenus localement. Bien qu'une mission effectuée en 2003 par les représentants du ministre chargé des anciens combattants ait préconisé le transfert des restes mortels de ce cimetière dans la nécropole du Petit-Lac à Oran, les contraintes de sécurité liées au contexte local ont conduit à ajourner toute opération. À la demande du ministre délégué aux anciens combattants, une nouvelle mission s'est rendue sur place en juillet 2005. Ses conclusions s'orientent vers un partenariat entre les autorités locales et les autorités consulaires françaises, afin de réaliser des travaux de mise en sécurité du site de Mers-el-Kébir, en prévoyant notamment l'installation d'un gardiennage permanent. D'ores et déjà, sans attendre la finalisation de cette opération, les autorités locales algériennes ont procédé à une remise en état partielle du cimetière, et des mesures immédiates ont été prises afin de remplacer sans attendre la dalle du monument ossuaire. Le ministre assure l'honorable parlementaire de sa volonté de trouver la meilleure solution afin que les marins qui reposent à Mers-el-Kébir bénéficient d'une sépulture digne de leur engagement au service de la France.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72456

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire** : anciens combattants

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 août 2005, page 7927

**Réponse publiée le** : 4 octobre 2005, page 9195